



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

MAIRIE DE PERREUX

Séance du 6 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le **six décembre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-neuf novembre deux mille dix-huit**, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET (arrive à 20h25) et Julia WILMET.

Absents avec excuse : Samuel CATELAND donne pouvoir à Marcel DUMAS

Maryline PHILIPPE-HENRIQUES donne pouvoir à Patricia PERRET (à partir de 20h25)

Antoine DUPIN donne pouvoir à Christine VALADE

Absents sans excuse (= sans pouvoir) : Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE

Jérôme RACINE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Fabienne STALARS

OBJET : 2018-072 : création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire explique que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Intercommunal du 23 janvier 2019,

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	18
PRESENTS	13
VOTANTS	16
DATE DE CONVOCATION	
29 novembre 2018	
DATE D’AFFICHAGE	
20 DEC. 2018	
Codification : 4.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le	
20 DEC. 2018	
et publication du	
20 DEC. 2018	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



Casé de réception - Ministère de l'Intérieur

12-214201709-20181206-2018-072-DE

Casé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2018

Affichage : 20/12/2018

Considérant le tableau des effectifs de la commune,

Considérant la volonté de la commune de nommer un agent sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe suite à la réussite d'un concours et donc de supprimer le poste sur son grade actuel (adjoint administratif territorial),

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la commune en ce sens à compter du 1^{er} janvier 2019, soit :

Filière : administrative

Cadre d'emploi : adjoint administratif

Grade :

* adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe : - ancien effectif : 0

- nouvel

effectif : 1

* adjoint administratif territorial : - ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 1

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 précité et oui cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe pour un temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- **D'approuver** la suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.
- **De modifier** le tableau des effectifs de la commune en ce sens à compter du 1^{er} janvier 2019.
- **De prévoir** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sur le chapitre 012 charges de personnel de la section de fonctionnement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,

Ont signé au registre tous les membres présents,

Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 12 décembre 2018

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Boire", written over a diagonal line.

